

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN,
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	J-L PECORINI,
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M MERMIN,
JONZIER-EPAGNY	C VINCENT,
NEYDENS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	B FOL,
SAVIGNY	A MAGNIN,
VALLEIRY	J LAVOREL
VERS	F DE VIRY,
VIRY	F BENOIT,
VULBENS	

Membres représentés L DUPAIN par PJ CRASTES, L CHEVALIER par F DE VIRY,

Membres absents : S BEN OTHMANE, M GRATS,

Invités N DUPERRET

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information/débat	2
1. Démarche PLUi	2
2. Lettre d'intention petites douanes : point d'avancement.....	3
3. P+R+S Archparc.....	5
4. Ecoparc : retour sur la rencontre avec les représentants du collectif Agroparc	7
III. Compte-rendu des commissions.....	7
IV. Délibérations	8
1. Ressources Humaines - télétravail – actualisation de la charte.....	8
2. Environnement – accord-cadre de « lutte contre les espèces envahissantes végétales sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Genevois de 2021 à 2024 » (marché n°202104) – Attribution.....	8
3. Mobilité – convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman 2021-2023	10
V. Divers	11
1. Ordre du jour Conférence des Maires du 21/06.....	11
2. CPER	11

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

E Rosay est désigné secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Démarche PLUi

Quels documents d'urbanisme sur le territoire de la CCG

La CCG, en 2013 s'est dotée d'un SCOT pour la période 2014-2024

Chacune des 17 communes de la CCG est couverte par un PLU, révisé ou en cours de révision pour compatibilité avec le SCOT.

Une démarche d'InterSCOT est animée par ailleurs le Pôle Métropolitain du Genevois Français, qui a déjà permis la création de documents communs : Projet politique pour l'aménagement du Genevois Français, Schéma Accueil des Entreprises, Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial

- Prémices d'un projet de territoire commun concrétisé en un ou plusieurs SCOT à l'échelle du Genevois Français

2024 : échéance du SCOT à l'échelle de la CCG

- Nécessité d'intégrer à la réflexion du SCOT de la CCG une vision sur un périmètre plus large
- Outil adapté : le PLUi ?

L'intérêt renforcé d'un PLUi dans ce contexte

- Le PLUi respecte la diversité et les spécificités des communes membres
- Il vise à rassembler les élus autour d'une vision partagée du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites communales
- Le PLUi est ainsi un moyen d'adapter l'action politique locale aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques du territoire
- Ce document traduit ainsi une vision prospective d'aménagement (10 ans) à l'échelle du bassin de vie
- Nécessite un travail préalable pour cadrer la gouvernance et le projet

Echanges et travaux antérieurs vers un PLUi

Les élus de la CCG ont travaillé à une Charte de Gouvernance pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un PLUi (février 2020)

Elle confirme des objectifs communs :

- affirmer l'intérêt d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal
- positionner le rôle de chacun des acteurs dans le processus d'élaboration puis de mise en oeuvre de l'outil

Elle inscrit des principes fondamentaux pour la future élaboration du document :

- des démarches ascendantes et descendantes entre les communes et l'intercommunalité
- une concertation conjointe pour répondre aux préoccupations de chacun
- une approche négociée de la part de la Communauté de Communes qui ne s'opposera pas aux évolutions souhaitées par les communes dans la mesure où celles-ci ne sont pas en contradiction avec les objectifs fixés pour l'élaboration du PLUi et avec les autres documents de planification
- un souci de préserver les identités locales et la possibilité de découpe en secteurs géographiques distincts, à cette fin

Méthode proposée pour discuter de l'opportunité d'un PLUi

1^{er} SEMESTRE 2021

- Proposition de décliner, dans un 1^{er} temps, le transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes au 1^{er} juillet 2021, par un vote de refus des conseils municipaux avant fin juin
- Laisser le temps à la définition du Projet de Territoire

SECOND SEMESTRE 2021

Proposition de constituer un groupe de travail PLUi réunissant, pour chaque commune :

- le maire
- l'adjoint à l'urbanisme/aménagement

- les membres de la commission aménagement / habitat
- autres?

A partir de septembre, échanger avec ce groupe, à l'appui de la charte et en 3 temps :

- 1) Qu'est-ce qu'un PLUi ? La nature et les conditions d'un transfert de compétence
- 2) Témoignages et échanges avec d'autres territoires
- 3) Information par un cabinet extérieur
- 4) Débat sur l'opportunité et la méthode pour aller vers un PLUi

=>Décider ensemble, en 2021, d'une date à convenir pour un transfert de compétence volontaire

M De Smedt souhaite savoir si le groupe de travail comprendra les membres de la commission aménagement de la CCG.

M Mermin répond par l'affirmative et sera étoffé des adjoints à l'urbanisme des communes.

V Lecauchois souhaite savoir quand le projet de territoire sera finalisé.

PJ Crastes répond qu'il devrait l'être courant septembre.

M Mermin signale que les élus ont évoqué lors de la tenue des ateliers du projet de territoire, leur souhait de bénéficier d'une formation dans la thématique aménagement. Il sera nécessaire de voir dans quelle mesure il sera possible d'accompagner cette demande.

PJ Crastes souligne qu'il est effectivement regrettable de ne pas solliciter des financements par méconnaissance des sujets. Il serait intéressant de trouver une formule type séminaire pour apporter de l'information aux élus qui le souhaitent.

Par ailleurs, il craint que n'adjoindre que les adjoints à l'urbanisme soit insuffisant dans l'association des communes à la démarche.

M Mermin indique que les services feront des propositions pour l'organisation d'une formation.

F De Viry suggère que le groupe de travail PLUi comprenne également des techniciens des communes.

M Mermin est favorable à la proposition.

M De Smedt propose de créer un groupe de techniciens et un groupe d'élus, afin d'éviter la constitution d'un groupe trop nombreux.

M Comestaz précise que les réunions des secrétaires de mairies peuvent également constituer un support à la démarche.

Arrivée de J Bouchet et A Magnin.

2. Lettre d'intention petites douanes : point d'avancement

Diaporama joint au compte-rendu.

PJ Crastes précise qu'il s'agit aujourd'hui de faire un retour auprès des élus sur le COTECH qui s'est tenu le 6 mai dernier en vue du prochain COPIL.

Synthèse des comptages de trafic

PJ Crastes rappelle que le protocole prenait en considération les comptages effectués en décembre 2017. 5 000 véhicules/jour étaient décomptés sur deux heures aux horaires de pointe le matin. L'objectif était d'atteindre 4 000 véhicules/jour fin 2019 ; les décomptes ont fait ressortir 4 966 véhicules/jour. L'objectif n'était pas atteint. Néanmoins en janvier 2020 une diminution s'est opérée et en janvier 2021 le comptage révélait 2 600 véhicules/jour, mais il faut prendre en compte l'effet COVID. Tout l'enjeu est donc, en cas de nouvelle augmentation, de ne pas dépasser l'objectif de 2 500 véhicules/jour fin 2022.

JC Guillon souhaite savoir si une diminution a également été constatée à la douane de Bardonnex.

J Bouchet répond que le trafic a diminué mais de manière moins significative, ce qui traduit un report des petites douanes vers Bardonnex.

Arrivée F Benoit.

Point de situation sur les aménagements routiers :

Travaux au P+R Viry et mise en œuvre des mesures de régulation

M De Smedt souhaite connaître le taux d'occupation du P+R.

S Chenon répond qu'il n'existe pas de comptage à proprement parler mais les observations montrent une occupation d'une soixantaine de véhicules sur les 150 places.

PJ Crastes ajoute que ce chiffre était porté à 80 avant COVID.

Il observe que le transport doit pouvoir desservir les zones les plus habitées, et c'est là qu'il est le plus performant. Une réflexion est à mener pour desservir davantage de secteurs.

J Bouchet précise que la ligne 76 sera conservée aux heures de pointe mais reviendra en transport à la demande aux heures creuses. Il est important de communiquer sur cette ligne mise en place en décembre 2019 qui n'a pas trouvé son public pour l'instant.

Contournement de Soral

J Bouchet souligne que les dernières conclusions des études font apparaître plus d'inconvénients que d'avantages au contournement.

S Chenon signale que le GLCT va se doter d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour étudier le déploiement d'une offre en transport public accrue. A l'heure actuelle, les lignes 62, 63 et 76 sont exclusivement financées par le canton de Genève, mais elles entrent dans les éléments de réflexion de la DSP qui se termine en 2023.

JC Guillon souligne que les lignes sont soit internes à la suisse soit transfrontalières. N'est-il pas possible d'imaginer que les tracés ne prennent pas en considération la notion de territoire ?

PJ Crastes répond qu'il n'y a pas de blocage juridique, il faut uniquement que la demande fasse sens. Il ajoute que les développements qui seront décidés en matière de transports publics devront être financés. Les lignes proches des lieux d'habitations seront moins déficitaires que les autres mais appelleront néanmoins des financements. Un bureau d'études a été mandaté par le GLCT pour faire des propositions. En tout état de cause, la hausse du niveau de service aura un coût qui pourrait être évalué entre 1 à 2 M € par an qui pour l'instant n'est pas financé. L'immense majorité des intercommunalités finance les transports par le versement transport mais ce dernier n'a pas été mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes car la mobilité était jusqu'à encore il y a quelques années essentiellement tournée vers Genève.

Transports publics : suivi et chiffres de fréquentation

Retours sur campagne covoiturage du PMGF

Autres mesures : aménagements cyclables et plans de mobilité

PJ Crastes rappelle que la Région finance sur une enveloppe de 2,7 M € des projets de piste cyclable sur le territoire du Pôle Métropolitain, avec un financement pouvant atteindre 70% du cout du projet. Seulement 3 dossiers ont pour l'instant été déposés. Il encourage les élus à déposer des dossiers dans les 3 à 6 mois qui arrivent.

F Benoit souhaite savoir quand les travaux doivent démarrer.

PJ Crastes répond que les travaux doivent débuter dans les deux ans suivant l'acceptation du dossier. Les dossiers peuvent être déposés jusqu'en 2023. Sont éligibles à l'enveloppe la maîtrise d'œuvre ; l'achat du foncier est en revanche exclu.

3. P+R+S Archparc

Rappel contexte

Volonté de diminuer le trafic automobile transfrontalier

Partenariat CCG-Canton de Genève, ATMB et Fondation des parkings Etude d'opportunité d'un P+R+S sur le parc d'activités d'Archamps menée en 2020

Objectifs

Définir le potentiel d'utilisateurs et la capacité du P+R
Identifier un positionnement et un aménagement adapté
Déterminer la(les) ligne(s) de bus en correspondance
Proposer des aménagements pour traiter les points noirs
Etablir un chiffrage du projet (investissement et fonctionnement)

En synthèse

- Bassin de destination : Plan Les ouates (ZIPLO), Lancy, Carouge et secteur Praille-Acacias pour un temps de trajet TC de 30 min maxi
- Bassin d'origine : Axe d'Annecy et le haut de la vallée de l'Arve. Mais aussi Bellegarde
- Potentiel de 800 usagers avec une desserte TC par les lignes 44 et 62 adaptées avec un temps d'attente maximal de 15 min et une correspondance attractive
- Capacité de 300 places (500 K€ de travaux)
- Localisation secteur centre de convention
- Points durs à traiter pour faciliter le cheminement et la régularité du bus (150K€)

Actions menées en 2021

- Concertation auprès des communes d'Archamps et Collonges, le Département
- Compléter cette étude pour le volet « S » - Groupe de travail piloté par le SMAG

Phase test

Période d'essai envisageable

À compter de décembre 2021 et jusqu'à fin 2023

Prolongement de la ligne 62 en phase de test

Côté France : P+R Archamps – Côté Suisse : ZIPLO

Hypothèse d'offre : lundi au vendredi, cadence 15' en HP et 30' en creux entre 6h et 19h30. Pas d'offre samedi et dimanche

Temps de parcours : 25 min

+155 000 km/an

Le cout de la ligne passe de 1,1 à 3 MCHF

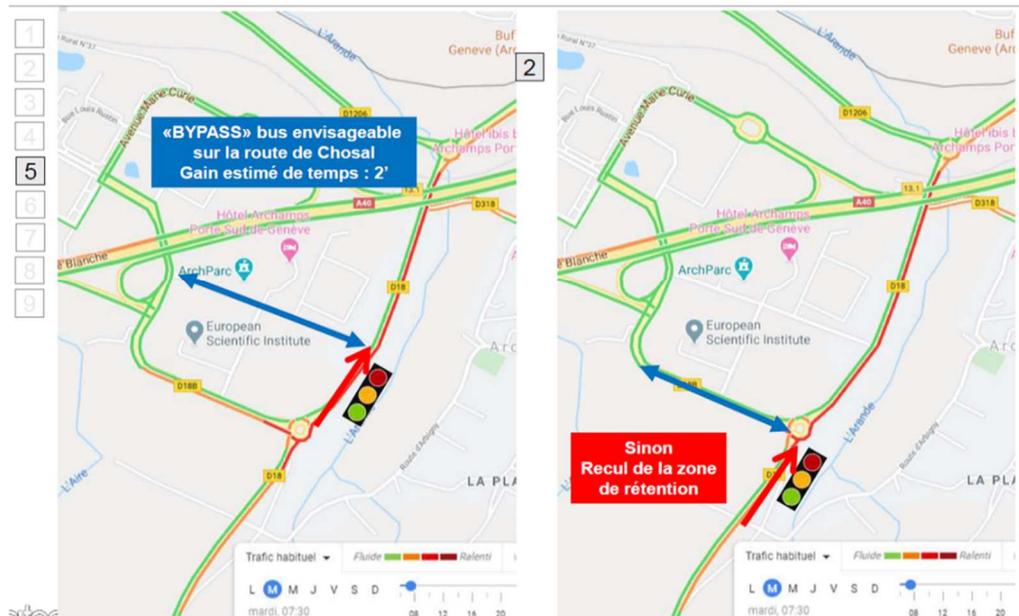
Estimation recettes : 800 voyages supplémentaires par jour (30% pour les liaisons en lien avec le P+R (80 places de P+R occupées + 40 covoitureurs) et 70% pour les liaisons Bachet-ZIPLO).

Déficit supplémentaire de 1,3MCHF

Prise en charge Canton pour la phase de test. Si pérennise, coût pour la CCG : environ 200 K€

Conditionné par la mise en place à minima d'une gestion par feu de la RD18.

Point dur no 1 : Sortie d'Archamps – ralentissements sur D18 et D188



A Magnin souligne que les réflexions menées dans le cadre du projet de territoire ont mis en avant les transports en tant que problématique importante et la question du financement se posera forcément. La communication est également un enjeu important dans ce domaine car il est primordial que les usagers soient bien informés de l'offre.

E Rosay constate que le projet de territoire est en cours d'élaboration et cela renvoie à la question de l'urbanisation et des zonages. Les élus se doivent d'être transparents et de dire qu'il ne sera pas possible de desservir toutes les zones habitées.

J Bouchet partage les propos. Des choix seront à faire car la collectivité ne pourra financièrement pas développer le transport sur l'ensemble du territoire.

PJ Crastes observe que le test d'extension de la ligne 62 va bénéficier à Archparc et à ses entreprises et qu'en conséquence un ajustement de la fiscalité pourrait être envisagé en cas de pérennisation. Il précise que le test est pris en charge financièrement par le canton de Genève.

JC Guillon souligne que ce P+R pourrait être également intéressant pour que les personnes qui travaillent à St Julien se garent sur Archamps et rejoignent la ville à vélo.

JL Pécorini constate que Genève participe au financement de la phase test mais en cas de maintien demande à la collectivité de financer l'extension. Faudra-t-il alors, si le choix est fait de pérenniser le service, le financer par la fiscalité ou l'impacter sur l'utilisateur ?

M De Smedt rappelle qu'une augmentation de la fiscalité impactera les propriétaires fonciers et les entreprises, la collectivité ne disposant plus d'éléments de fiscalité pour les locataires.

E Rosay souhaite savoir ce qu'il est envisagé à la fin du test.

PJ Crastes répond que l'objectif est d'avoir une vision d'ensemble pour élaborer d'ici la fin d'année une fiche action sur les transports, valable pour la durée du mandat.

F Benoit note que la carte scolaire sera retravaillée à l'automne avec l'arrivée du collège du Vuache, ce qui donnera également plus de visibilité sur les besoins futurs.

Avis favorable des élus pour mener le test.

4. Ecoparc : retour sur la rencontre avec les représentants du collectif Agroparc

PJ Crastes indique que les communes ont reçu un contre-projet dénommé Agroparc. Plusieurs élus de la CCG ont rencontré les porteurs de projet à leur demande début mai. Ce sont les mêmes personnes qui ont formé un recours sur le projet. Ils ont précisé aux élus que si ces derniers acceptaient leur proposition, ils n'en seraient pas porteurs pour la réaliser. Cette rencontre a été l'occasion de débattre sur la souveraineté alimentaire qui, y compris selon eux, n'est pas à atteindre à 100% au niveau local. Ils souhaitent que les collectivités accompagnent l'accès au foncier et l'ouverture de magasins de producteurs.

Les élus ont rappelé que le logement est davantage consommateur de terres agricoles que l'économie et ont clarifié le projet de l'Ecoparc ainsi que la politique menée pour le retraitement des friches.

Il ajoute que le collectif est favorable à l'Ecoparc mais sur un autre lieu que Cervonnex.

Le dialogue territorial, qui sera prochainement engagé, abordera la question de la production bio.

M Mermin souligne que le sujet de la souveraineté alimentaire est effectivement à travailler. La Communauté de Communes s'est d'ailleurs engagée en répondant à l'appel à projet « projets alimentaires territoriaux ». Des modes d'agriculture différents peuvent coexister sur le territoire et ne doivent pas s'opposer ; le maraîchage est nécessaire, tout comme d'autres productions agricoles.

F Benoit indique que le collectif est davantage sur la défense d'une vision de l'agriculture.

M Genoud note que le discours était plutôt idéologique. Les élus ont été clairs sur leur position et le fait que le projet de l'Ecoparc ne serait pas remis en cause. La rencontre s'est terminée sur l'engagement de réaliser un travail pour parvenir à des fiches actions ; il convient de savoir si les potentiels candidats aux actions auront suffisamment d'expérience.

A Magnin souligne que le canton de Saint-Julien-en-genevois bénéficie d'un prix pour le lait et les céréales dans les meilleurs d'Europe. Les filières sont organisées, cadrées avec une coopération douanière qui permet une régulation adéquate. Malgré cela, le nombre d'exploitations est en diminution. Il lui semble important de se consacrer en priorité à l'accompagnement de la reprise des exploitations dans un contexte où les structures sont de plus en plus importantes avec des successions difficiles à mener.

M Mermin souligne que la tendance va au développement de projets plus vertueux, pour notamment limiter les effets de serre. Les élus doivent répondre à la demande d'ensemble mais il convient d'identifier la méthode.

C Vincent note qu'il ne faut pas opposer les deux systèmes. On est dans l'expression de deux agricultures qui ne se regardent pas. Le rôle des élus est d'être la charnière entre ces deux mondes. La CCG a acquis des tènements agricoles pour qu'une expérience de maraîchage soit menée. Il convient de voir le résultat de ce test.

PJ Crastes rappelle que le projet n'est pas de balayer un modèle par un autre mais il semble nécessaire de pouvoir faire bouger le curseur sur le territoire.

JL Pécorini signale qu'il est bien d'encourager les passionnés mais il faut que la passion soit un métier in fine. Etre élu c'est aussi montrer les difficultés et les risques. Concernant la souveraineté alimentaire et pour exemple, la Suisse qui dispose d'une technicité élevée atteint une souveraineté à hauteur de 30 à 35%.

Par ailleurs, il souligne qu'il est nécessaire pour les exploitations d'avoir une taille minimum pour être rentables.

PJ Crastes note que la Chambre d'Agriculture doit également être un acteur dans la politique à construire.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Délibérations

1. Ressources Humaines - télétravail – actualisation de la charte

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

La Communauté de communes du Genevois a instauré le télétravail début 2019. Une charte portant sur les modalités du télétravail a été adoptée par délibération n°20181126_cc_rh123 du Conseil Communautaire en date du 26 novembre 2018.

Aujourd'hui, une mise à jour de la charte liée à une évolution des modalités opérationnelles du télétravail est nécessaire. Elle permet de prendre en compte les besoins d'amélioration de l'organisation interne et plus particulièrement ceux mis en exergue durant les périodes de confinement liées à la Covid 19, pendant lesquelles les agents ont été amenés à travailler à la maison.

La mise à jour vise à apporter plus de flexibilité (élargissement de l'amplitude horaire d'une journée de télétravail, choix sur les jours télétravaillés, hausse du plafond mensuel de jours de télétravail).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la délibération n° 20181126_cc_rh123 du 26 novembre 2018 du Conseil Communautaire ;

Vu l'avis favorable du comité technique réuni le 4 mai 2021 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve la mise à jour de la charte portant sur le télétravail.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

2. Environnement – accord-cadre de « lutte contre les espèces envahissantes végétales sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Genevois de 2021 à 2024 » (marché n°202104) – Attribution

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Genoud, 10ème Vice-Président,

La lutte contre les espèces végétales envahissantes sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois a commencé durant le Contrat Corridors Champagne Genevois et se poursuit dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Salève - Genevois.

Ces plantes envahissent les milieux naturels et occupent les niches écologiques au détriment de la flore et de la faune locales. Suite à un recensement des néophytes présentes sur le territoire et à la définition des secteurs prioritaires, plusieurs chantiers de travaux permettant de limiter l'expansion des espèces

envahissantes ont été mis en œuvre depuis 2016. Ces chantiers font l'objet de financements européens Interreg.

Aussi, les financements européens perdurant pendant trois ans, cette action de lutte contre les espaces envahissantes est poursuivie.

Pour ce faire, une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 Code de la commande publique, par avis envoyé, le 11 mars 2021, au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Public), avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la Collectivité. La réception des offres était fixée au 12 avril 2021 à 12h au plus tard.

Les prestations de cet accord-cadre doivent être achevées le 30 novembre 2024 au plus tard.

Cette consultation, intitulée « Lutte contre les espèces envahissantes végétales sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Genevois (74) de 2021 à 2024 » comprend 2 lots :

- le lot 1 « Lutte contre les essences végétales invasives sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois » ayant un montant maximum de 120 000 € HT. Concernant ce lot, deux offres (une base et une variante) ont été reçues de la part de l'ONF (Office National des Forêts),
- le lot 2 « Lutte spécifique contre la renouée du Japon par concassage-criblage – 2021/2024 » ayant un montant maximum de 93 000 € HT. Concernant ce lot, une offre variante de l'entreprise RHIZOMEX a été reçue.

L'analyse des offres, conformément aux critères de jugements dans le règlement de la consultation, a été présentée, pour avis, à la Commission Achats réunie le 17 mai 2021. Au vu des résultats de l'analyse, la Commission propose de retenir :

- pour le lot 1, l'offre de base de l'ONF, économiquement la plus avantageuse, selon les prix des bordereaux des prix unitaires, pour un montant estimatif de 63 382,89 € HT, soit 76 059,47 € TTC,
- pour le lot 2, l'offre variante de RHIZOMEX, économiquement la plus avantageuse, selon les prix de bordereaux des prix unitaires, pour un montant estimatif de 92 691,20 € HT, soit 111 229,44 € TTC.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,
Vu l'avis de la Commission achats réunie le 17 mai 2021,*

DELIBERE

Article 1 : décide de retenir :

- pour le lot 1, l'offre de base de l'ONF, selon les prix du bordereau des prix unitaires joint à l'offre,
- pour le lot 2, l'offre variante de RHIZOMEX, selon les prix du bordereau des prix unitaires joint à l'offre.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 – chapitre 23.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

3. Mobilité – convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman 2021-2023

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

La véloroute ViaRhôna relie le lac Léman à la mer Méditerranée sur près de 800 km. Le 1^{er} tronçon entre le lac Léman et la métropole lyonnaise concerne plus de 300 km sur les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, de l'Ain et du Rhône.

En complément de la démarche régionale de comité d'itinéraire, les collectivités engagées dans l'aménagement de la véloroute ont initié en 2017 une démarche collaborative de mise en tourisme du tronçon Lyon-Léman.

Un comité de pilotage a été créé pour animer ce collectif. Il comprend les partenaires concernés par la ViaRhôna : l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les cinq Départements et les quinze intercommunalités concernées.

Afin de poursuivre la dynamique initiée en 2017 et de faciliter la mise en place d'actions transversales, le comité de pilotage réuni le 17 décembre 2020 a désigné la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (38) comme chef de file du collectif Lyon-Léman.

Elle a pour mission de porter :

- le poste d'animation du collectif (100 % d'un ½ ETP sur deux ans financé par la Région)
- les actions transversales (notamment les actions de communication et le schéma directeur de signalisation)

Un programme d'actions et un budget prévisionnel ont été établis et présentés lors du comité de pilotage du collectif du 17 décembre 2020 pour une période de deux ans 2021-2023 :

- les principales actions qui concernent la Communauté de communes du Genevois sont les suivantes :

- contribuer aux travaux mis en œuvre dans le cadre du plan d'actions
- appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage ou par ses partenaires, les décisions techniques prises par le Comité de pilotage
- valoriser les actions réalisées dans ses supports de promotion et communication en respectant les éléments de la charte graphique et de l'identité visuelle
- participer et assurer sa représentation dans les différentes instances (comité de pilotage, comité technique)

- La part financière de la Communauté de Communes du Genevois est calculée par rapport au nombre de kilomètres du tronçon concerné par la véloroute et s'élève à 8 435,90 € TTC et est répartie comme suit :

- année 2021 : 4 217,95 € TTC
- année 2022 : 4 217,95 € TTC

Une convention, définit les modalités administratives et financières du partenariat (objet, durée, gouvernance, pilotage, rôle de partenaires, financement).

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°20200720-cc-adm-106 portant sur la désignation des représentants au comité de pilotage du collectif « mise en tourisme des itinérances douces de long du Rhône entre Lyon et Genève »,

Vu les décisions du comité de pilotage du collectif réuni le 17/12/2020,

DELIBERE

Article 1 : décide de participer au partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Léman.

Article 2 : approuve la convention annexée à la délibération.

Article 3 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal- exercices 2021 et 2022 – chapitre 65.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

F De Viry demande si l'Office de Tourisme sera intégré dans les actions de communication.

J Bouchet répond qu'il sera fait en sorte que oui.

V. Divers

1. Ordre du jour Conférence des Maires du 21/06

Le point sera fait lors du prochain Bureau.

2. CPER et convention de coopération métropolitaine

PJ Crastes rappelle que seuls les projets de plus de 2 M € pouvaient élarger à ce dispositif, et n'étant pas éligibles au DETR et DSIL. Une pré-sélection avait été faite et seuls les projets suivants ont été identifiés et sont dans l'attente des arbitrages par l'Etat et la Région (automne 2021) :

*déchetterie-ressourcerie / CTM portée par la CCG / Ville de Saint-Julien

*passage sous-voie modes doux porté par la commune de Valleiry (au moment de la revoyure du CPER en 2023)

*dépollution ZAE Grand Châble

(* le projet de renaturation de l'Aire, présenté, ne serait pas retenu car pouvant faire l'objet de financements de l'Agence de l'Eau et du FEDER).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 4 juin 2021.

Vu par le Président

Lettre d'intention petites douanes : point d'avancement

RETOUR SUR LE COTECH DU 6 MAI

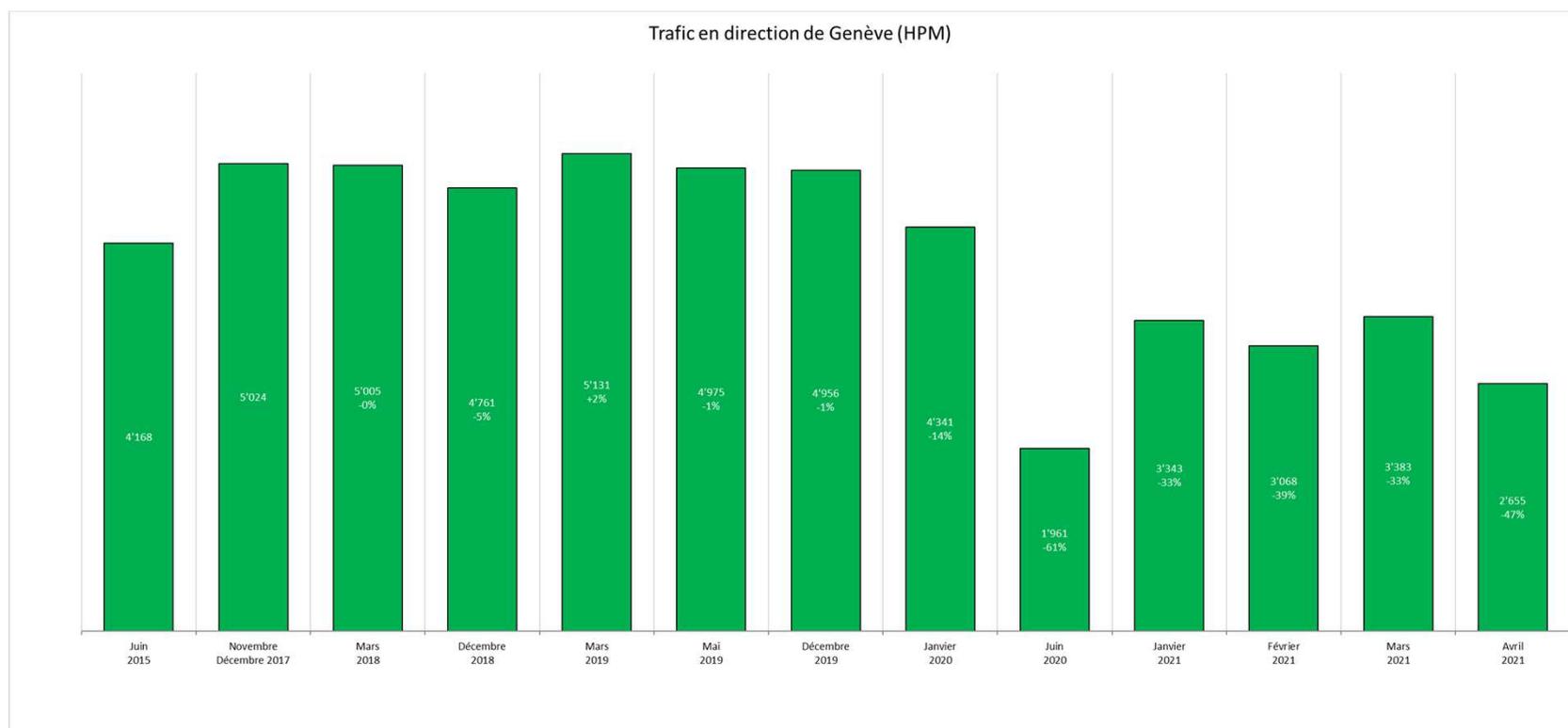
1. Synthèse des comptages de trafic
2. Point de situation sur les aménagements routiers:
 - Travaux au P+R Viry et mise en œuvre des mesures de régulation
 - Contournement de Soral
3. Transports publics :
 - Suivi et chiffres de fréquentation
4. Retours sur campagne covoiturage du PMGF
5. Autres mesures :
 - Aménagements cyclables et plans de mobilité
6. Divers et Conclusions

1 – COMPTAGES ET OBJECTIFS

	Jun 2015	Déc. 2017 (Réf)	Déc. 2018	Mai 2019	Obj. fin 2019 (-20% / 2017)	Déc. 2019	Atteinte de l'objectif	Jan. 2020	Atteinte de l'objectif	Jan. 2021
Certoux	1'193	1'391	1'359	1'300	1'113	1'341	83% (soit 228 veh. en +)	1'031	Obj. dépassé (soit 82 veh. de -)	883
Soral II	1'716	2'169	2'007	2'129	1'735	2'099	82% (soit 364 veh. en +)	1'925	90% (soit 190 veh en +)	1'376
Sézegnin	301	361	387	425	289	405	70% (soit 116 veh en +)	303	95% (soit 14 veh en +)	272
Chancy II	958	1'103	1'008	1'121	882	1'112	79% (soit 230 veh en +)	1'083	81% (soit 201 veh en +)	813
Total	4'168	5'024	4'761	4'975	4'019	4'956	81% (soit 937 veh en +)	4'342	92% (soit 323 veh en +)	2'614

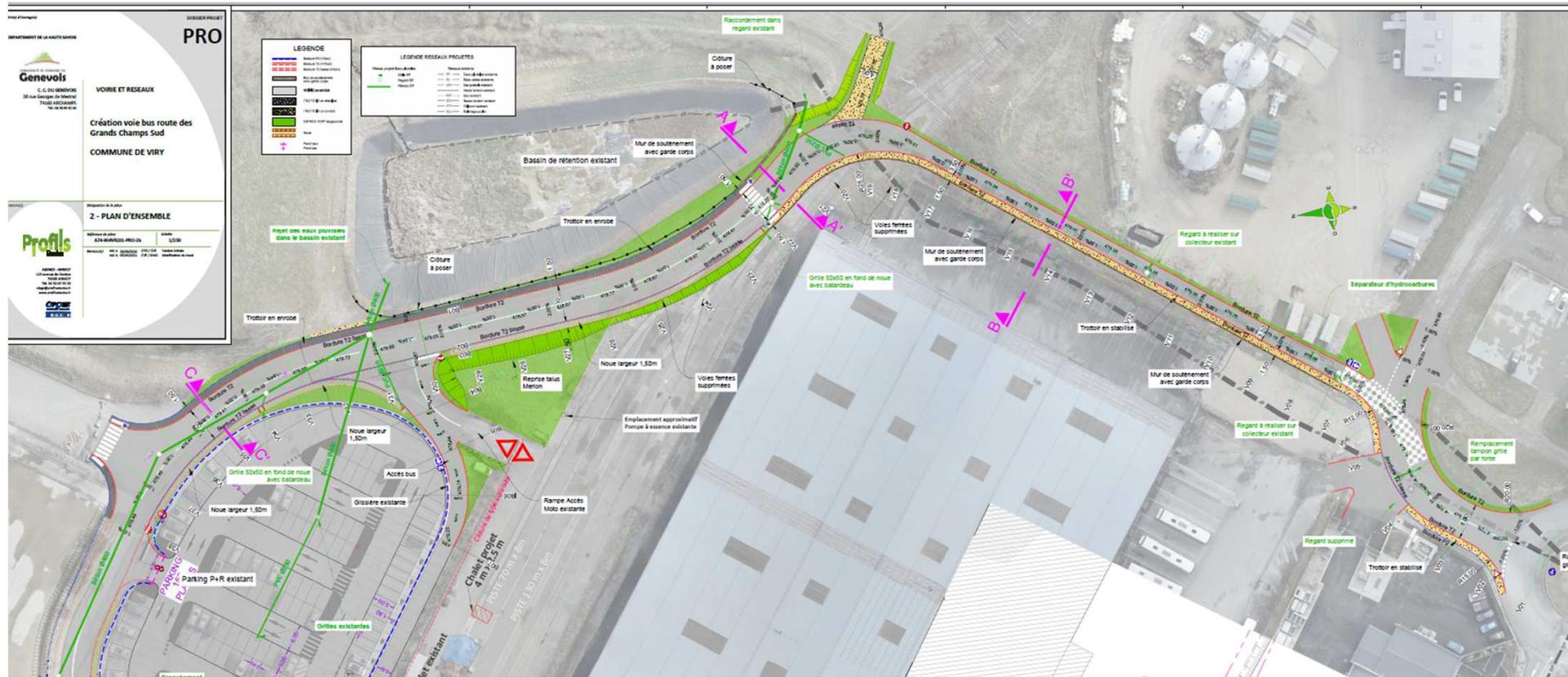
1 – TRAFIC SUR LES 4 DOUANES

Trafic en direction de Genève HPM – 4 douanes



2 – Aménagements routiers

Travaux au P+R Viry



Avancement dossier P+R Viry

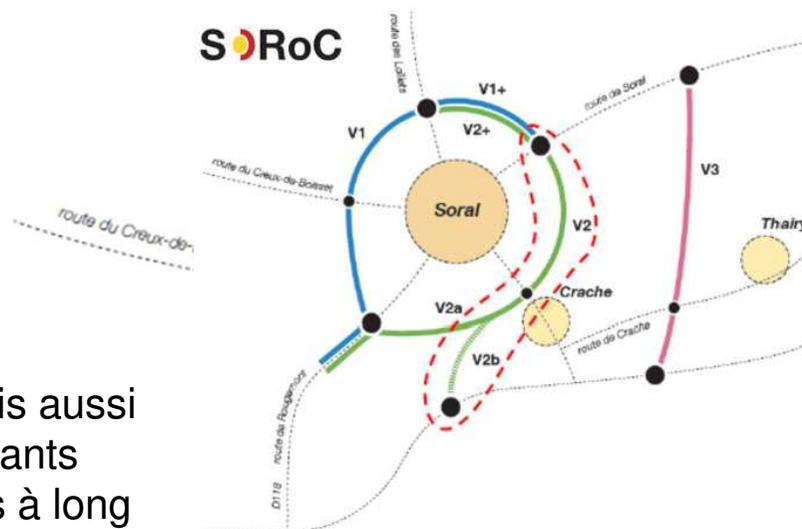
- Financement voté et subventions obtenues (Etat DSIL 2020 et Département de la Haute-Savoie)
- Révision du projet avec une voie unique suite à un problème d'obtention du foncier nécessaire
- Lancement d'une étude complémentaire sur l'aménagement du carrefour en sortie de P+R avec des feux pour prioriser le bus
- Obtention des autorisations de travaux en cours
- Début des travaux pas avant septembre (durée 5 mois)

Pour le 31 aout 2021 : installation d'un feu intelligent en sortie du Kart (en attente retour accord du Département) pour un passage des bus par Préfa et le Kart

2 – AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

> CONTOURNEMENT DE SORAL

- Un COTECH début avril - COPIL le 29 avril
- Les conclusions de l'étude d'opportunité et de faisabilité vont maintenant être portées au Grand Conseil



Des avantages mais aussi des impacts importants avec des bénéfices à long terme potentiellement limités

> CHOIX DU FAISCEAU 2

- Localisé à l'est du village de Soral
- Variante V2b reliant la RD1206 à la route de Soral en passant par la route de Crache
- Accroche à la RD118 (V2a) écartée du fait d'un impact très significatif sur les milieux naturels et un impact majeur sur le patrimoine

> DÉFINITION DU TRACÉ

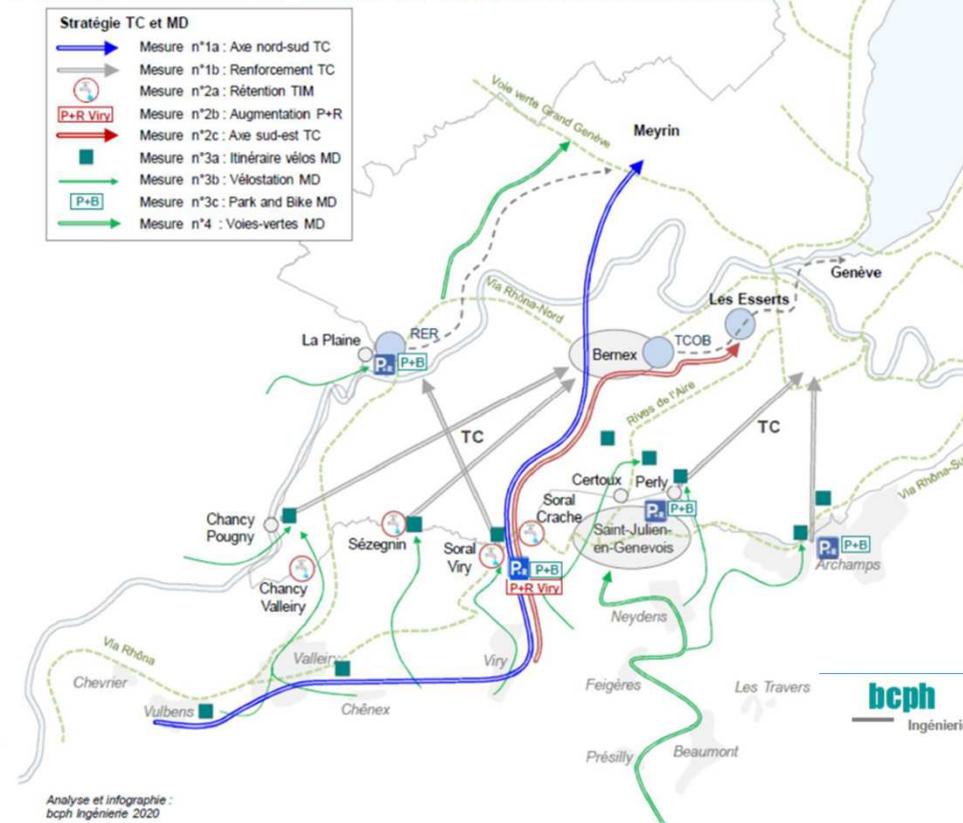
- Altimétrie et variantes d'accroches
- Enjeux environnementaux
- Offre multimodale

2 – AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

> CONTOURNEMENT DE SORAL

⇒ Du fait des difficultés soulevées par la réalisation de cette route, et de l'abandon du diffuseur de Viry, une orientation est donnée vers le déploiement d'une offre en transport public accrue, en complément d'un réseau de mobilité douce renforcé

AMÉLIORATION DE L'OFFRE MULTIMODALE



LIGNE 62

> LIGNE DYNAMIQUE

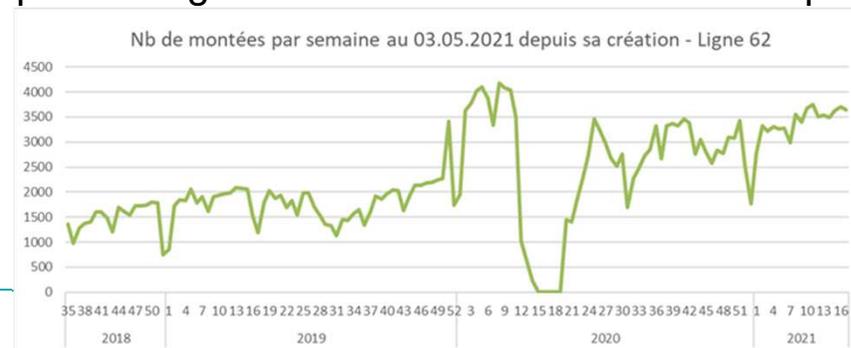
- Fréquentation en augmentation malgré le contexte sanitaire
- Très bonne réponse à l'augmentation de cadence
- ⇒ décembre 2020 : cadence 20'
- ⇒ décembre 2021 : cadence 15' en HP avec prolongement entre Bachet et ZIPLO + prolongement côté français jusqu'au Technoparc d'Archamps (date à confirmer)

> DIRECTION BACHET

- En moyenne 25 personnes sur les trois courses les plus chargées entre 7h et 8h au départ de Collonges-Marché (35 sur la course de 7h28)
- En moyenne 5 personnes sur les autres courses
- Montées FR : en moyenne 9 personnes sur deux courses les plus chargées

> DIRECTION COLLONGES-MARCHÉ

- En moyenne 22 personnes sur les cinq courses les plus chargées entre 16h30 et 18h30 au départ du Bachet
- En moyenne 5 personnes sur les autres courses



LIGNE 63

> LIGNE IMPACTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

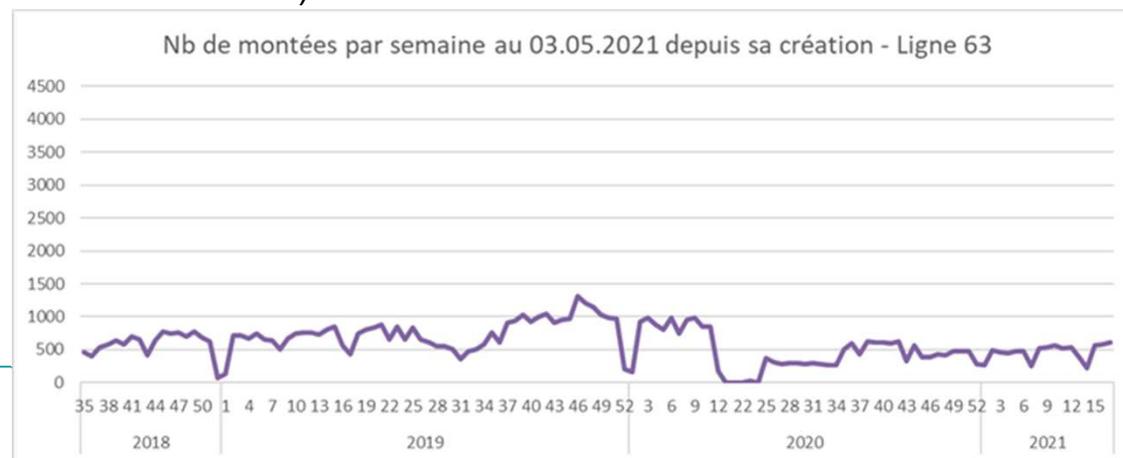
- Fréquentation qui stagne autour des 500 montées par semaine (environ 1000 montées par semaine avant la crise)
- Fortement impactée par le télétravail

> DIRECTION CONFIGNON-CROISÉE

- En moyenne 7 personnes sur les courses les plus chargées de 7h10 et 7h40 au départ de Viry (14 personnes avant la crise)
- Course de 13h pas utilisée
- Plus de montées à Viry-Eglise qu'à Viry P+R

> DIRECTION VIRY-EGLISE

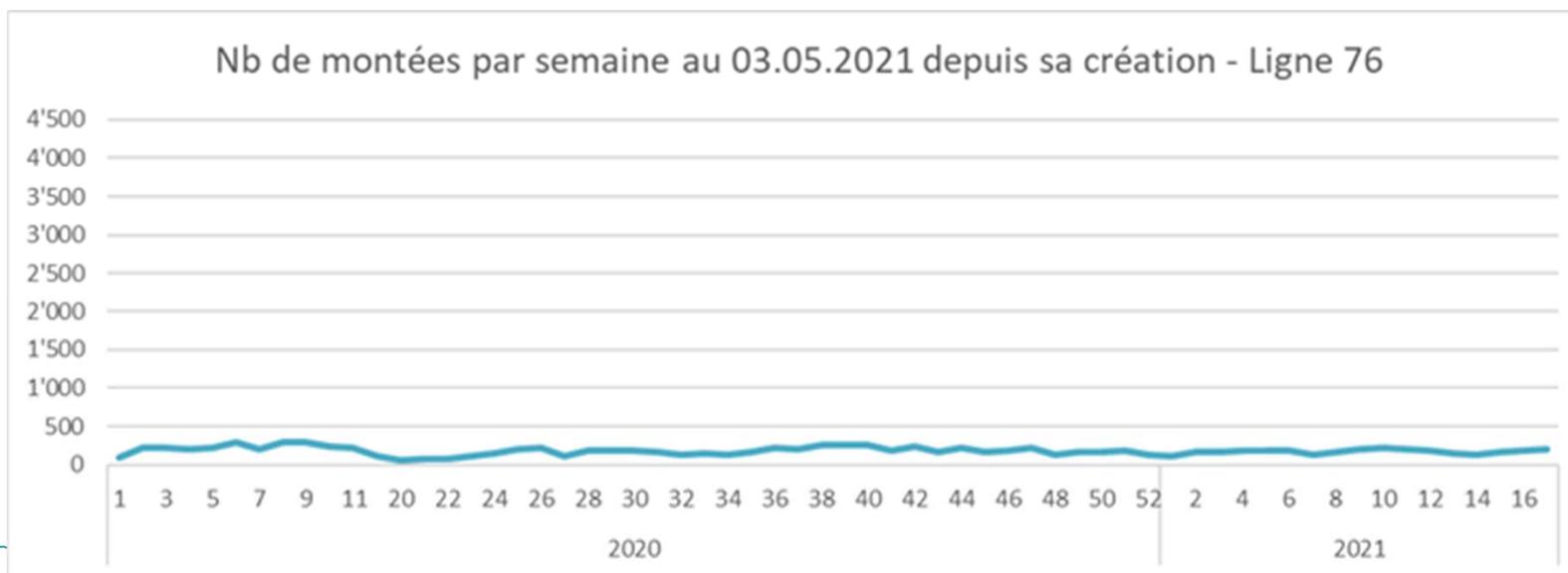
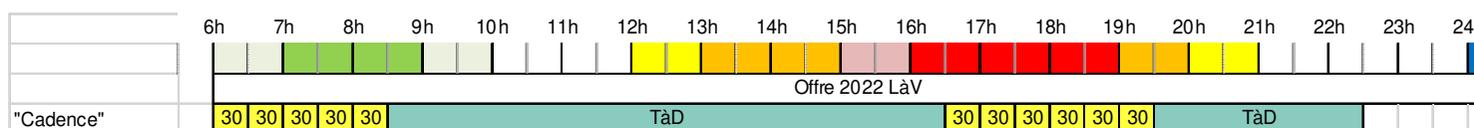
- Courses à partir de 18h45 très peu utilisées (effet couvre-feu ?)
- Plus de descentes à Viry-Eglise qu'à Viry-P+R



LIGNE 76

> LIGNE TOUJOURS TRÈS PEU FRÉQUENTÉE

- En moyenne 190 montées par semaine
 - Volonté communes-canton de dynamiser la ligne
- ⇒ Test dès décembre 2021 d'une formule mixte ligne régulière et d'un transport à la demande (amplitude élargie, OD supplémentaires)



4 – SUIVI DES AUTRES MESURES

> MESURES DE COVOITURAGE :

- Campagne d'incitation au covoiturage du PMGF

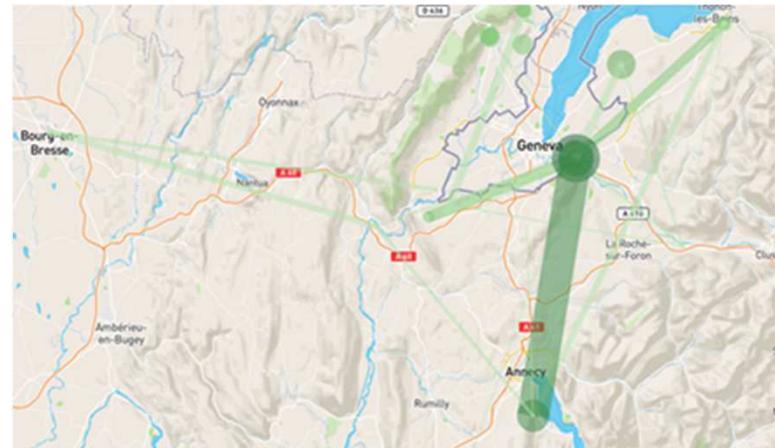
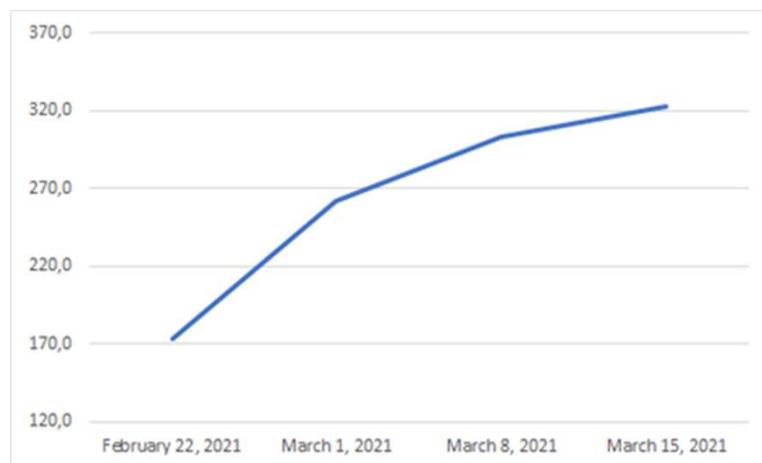


- Dès le 23 février, le PMGF a pris en charge tous les trajets réalisés via Blablalines et klaxit sur son territoire
- Pour le passager, les trajets sont gratuits. Pour le conducteur, il reçoit une contribution de 2 à 5€/trajet + une carte carburant de 15€.

4 – SUIVI DES AUTRES MESURES

> MESURES DE COVOITURAGE :

- ⇒ Le nombre de trajets passagers hebdomadaires a augmenté de 90% depuis le lancement de l'offre, et ce, malgré le contexte sanitaire.
- ⇒ Un nombre limité de trajets inférieurs à 10 kilomètres et un fort impact sur les trajets de 10 à 50 kilomètres
- ⇒ l'usage rayonne autour de Genève / Annecy
- ⇒ L'usage se concentre sur les jours ouvrés avec très peu d'usage sur les week-ends



5 – AUTRES MESURES

> MESURES SUR LES PLANS DE MOBILITÉ D'ENTREPRISES

- Accompagnement des plans de mobilité des IDP (Etat Ge)
- Lancement d'un groupe de travail pour la création d'un label (Etat de Ge)
- Accompagnement des plans de mobilité d'entreprises avec le financement de services gratuits de diagnostic à disposition (PMGF)
- Campagne de communication conjointe des 2 cotés de la frontière?

> MESURES MOBILITÉ DOUCE :

- Valleiry-Chancy : travaux côté français terminés
- Le projet de viaRhona dont le tracé passe par la RD118 en proximité du P+R de Viry va prochainement entrer en phase PRO (2021). Démarrage des travaux début 2022.
- consignes vélos envisagées sur le P+R de Viry